

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Franche-Comté

Prairies n° 3 du 22/07/2021



CAMPAGNOLS TERRESTRES, *Arvicola amphibius* (syn. *A. terrestris*)

Carte de degré d'infestation communale par le campagnol terrestre – Juillet 2021 – Doubs et Jura

Cette carte, réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON, représente le degré d'infestation en campagnols terrestres de chaque commune observée. 75 communes ont été prospectées en juillet 2021.

Une analyse de risque de l'infestation en campagnols terrestres à l'échelle communale est également disponible ci-dessous.



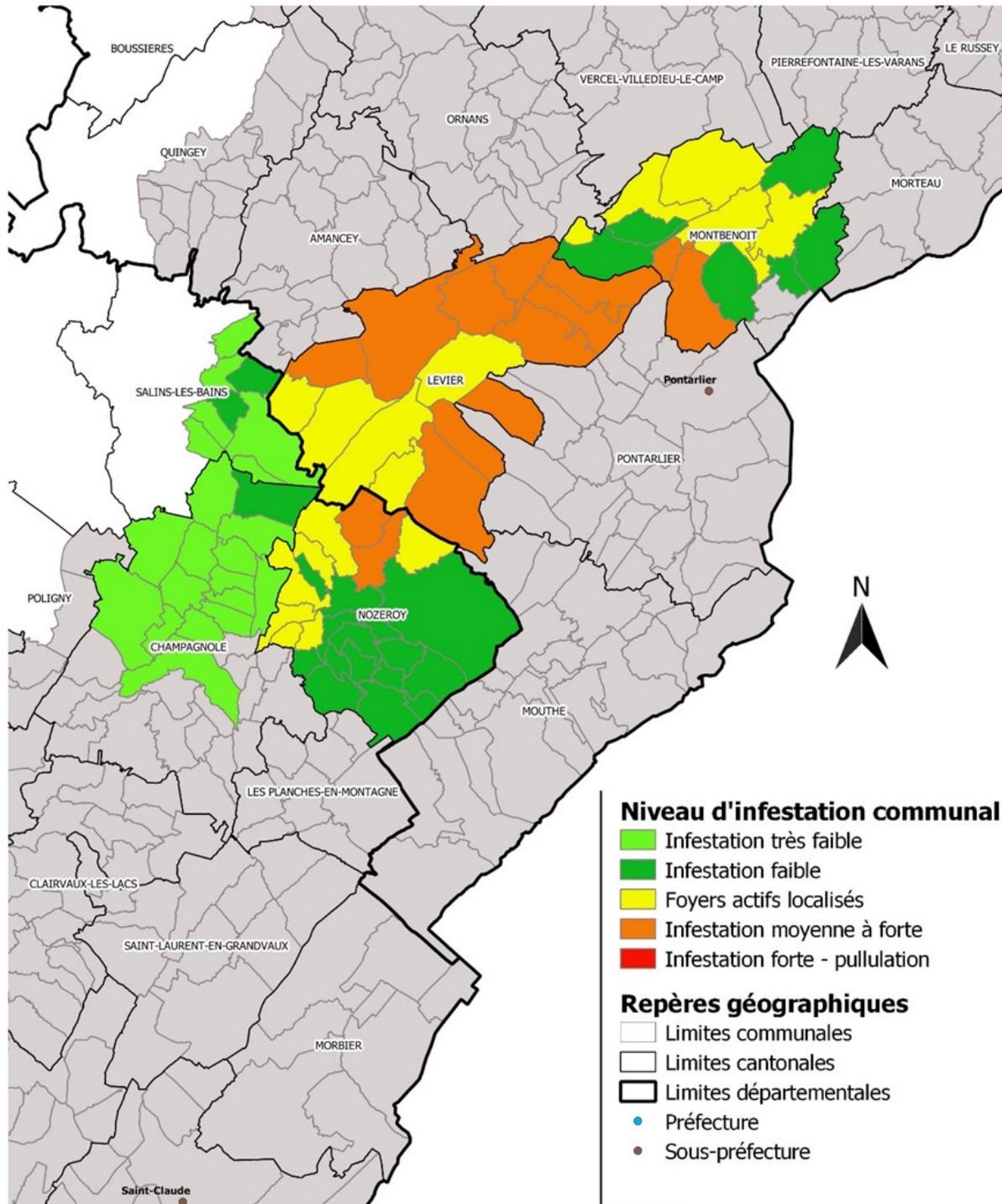
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021

Evaluation des densités communales de campagnols terrestres en Franche-Comté - juillet 2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021

Analyse de risque de pullulation de campagnols terrestres

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque	
				faible	élevé
DOUBS	LEVIER	BIANS-LES-USIERS	4	↑	↑
		BULLE	4		
		DOMPIERRE-LES-TILLEULS	4		
		EVILLERS	4		
		FRASNE	4		
		GOUX-LES-USIERS	4		
		LEVIER	4		
		SEPTFONTAINES	4		
		SOMBACOUR	4		
		VILLENEUVE-D'AMONT	4		
		ARC-SOUS-MONTENOT	3		
		BOUJAILLES	3		
		CHAPELLE-D'HUIN	3		
		COURVIERES	3		
	VILLERS-SOUS-CHALAMONT	3			
	MONTBENOIT	ARCON	4	↑	↑
		BUGNY	4		
		ARC-SOUS-CICON	3		
		AUBONNE	3		
		LA CHAUX	3		
		LA LONGEVILLE	3		
		MONTFLOVIN	3		
		RENE DALE	3		
		GILLEY	2		
		MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	2		
		MONTBENOIT	2		
OUHANS		2			
SAINTE-GORGON-MAIN	2				
VILLE-DU-PONT	2				
JURA	CHAMPAGNOLE	SUPT	2	↑	↑
		ANDE LOT-E-N-MONTAGNE	1		
		ARDON	1		
		CHAMPAGNOLE	1		
		CHAPOIS	1		
		LE LARDERET	1		
		LE LATET	1		
		LE PASQUIER	1		
		LES NANS	1		
		MONTROND	1		
		MOUTOUX	1		
		SAINTE-GERMAIN-EN-MONTAGNE	1		
		VALEMOULIERES	1		
		VANNOZ	1		
		VERS-EN-MONTAGNE	1		
		NOZEROT	CENSEAU		
	CUVER		4		
	BIEF-DU-FOURG		3		
	CHARENCEY		3		
	DOYE		3		
	ESSERVAL-TARTRE		3		
	MOURNANS-CHARBONNY		3		
	ONGLIERS		3		
	PLENISE		3		
	ARSURE-ARSURETTE		2		
	BILLECUL		2		
CERNIEBAUD	2				
CONTE	2				
FRAROZ	2				
GILLOIS	2				
LA FAVIERE	2				
LALATETTE	2				
LONGCOCHON	2				
MIEGES	2				
MIGNOVILLARD	2				
NOZEROT	2				
PLENISETTE	2				
RIX	2				
SALINS-LES-BAINS	ABERGEMENT-LES-THE SY	2	↑	↑	
	DOURNON	2			
	ARESCHE	1			
	CERNANS	1			
	GERAISE	1			
	LEMUY	1			
	MONTMARLON	1			
THE SY	1				

* moyenne communale

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

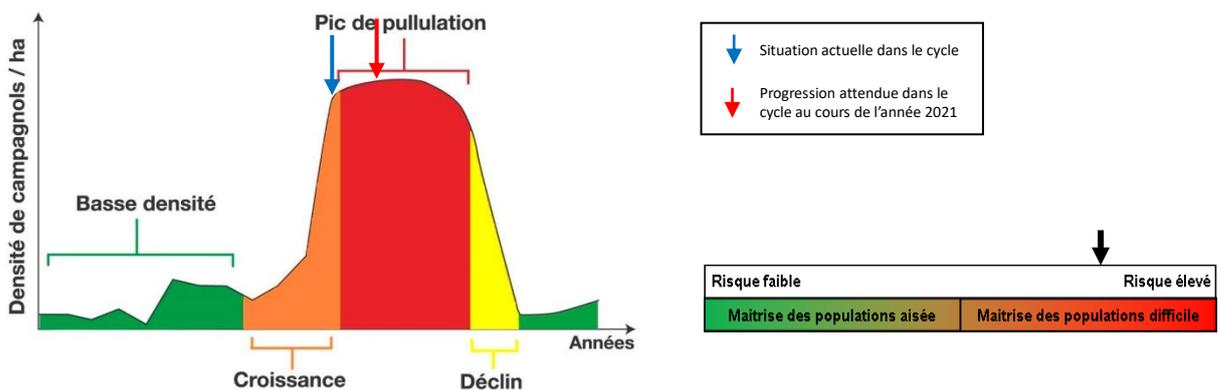


Prairies n° 3 du 22/07/2021

Comme tous les ans à cette période, les prospections de juillet 2021 n'ont pas été évidentes à réaliser du fait d'un faible nombre de parcelles fauchées avec des hauteurs de végétation très différentes d'une parcelle à l'autre et d'un début d'été pluvieux. Ces observations sont donc à prendre avec précaution et il est fort probable que certains degrés d'infestation relayés dans ce BSV soient sous-estimés, car difficiles à observer.

De plus, ces prévisions sont à l'échelle du secteur et bien évidemment l'infestation par le campagnol est toujours hétérogène. **Il est donc impératif de parcourir ses parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.**

Secteurs Levier, Montbenoît et Nozeroy Nord :



Certaines communes de ces secteurs connaissent des populations importantes de campagnols terrestres, avec des indices de présence observés depuis ce printemps (communes en orange sur la carte ci-dessus). Il est donc important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.

Pour les personnes n'ayant pas commencé à lutter les années précédentes, la maîtrise des populations sera difficile voire impossible.

Pour d'autres communes, des foyers actifs localisés ont été constatés, signe d'une potentielle croissance des populations (communes en jaune sur la carte ci-dessus).

Il s'agit sur ces communes d'initier une lutte raisonnée dès que possible afin de ne pas se laisser dépasser et arriver à maintenir des populations de campagnols à faible densité pour atténuer le pic de pullulation à venir.

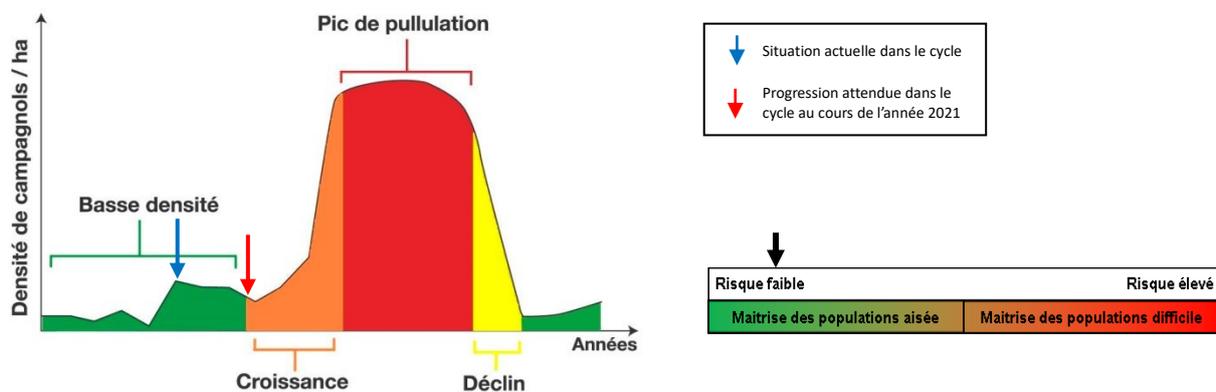
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021

Secteurs Salins-les-Bains, Champagnole Nord et Nozeroy Sud :



Sur ces secteurs, les taux d'infestation par le campagnol terrestre restent faibles. Cette phase de basse densité est le moment idéal pour initier une lutte raisonnée sur les premiers foyers identifiés dans vos parcelles.

TAUPE EUROPEENNE, *Talpa europea*

Carte de degré d'infestation communale par la taupe européenne – Juillet 2021 – Doubs et Jura

Cette carte, réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON, représente le degré d'infestation en taupes européennes de chaque commune observée. 75 communes ont été prospectées en juillet 2021.

Une analyse de risque de l'infestation en taupes européennes à l'échelle communale est également disponible ci-dessous.

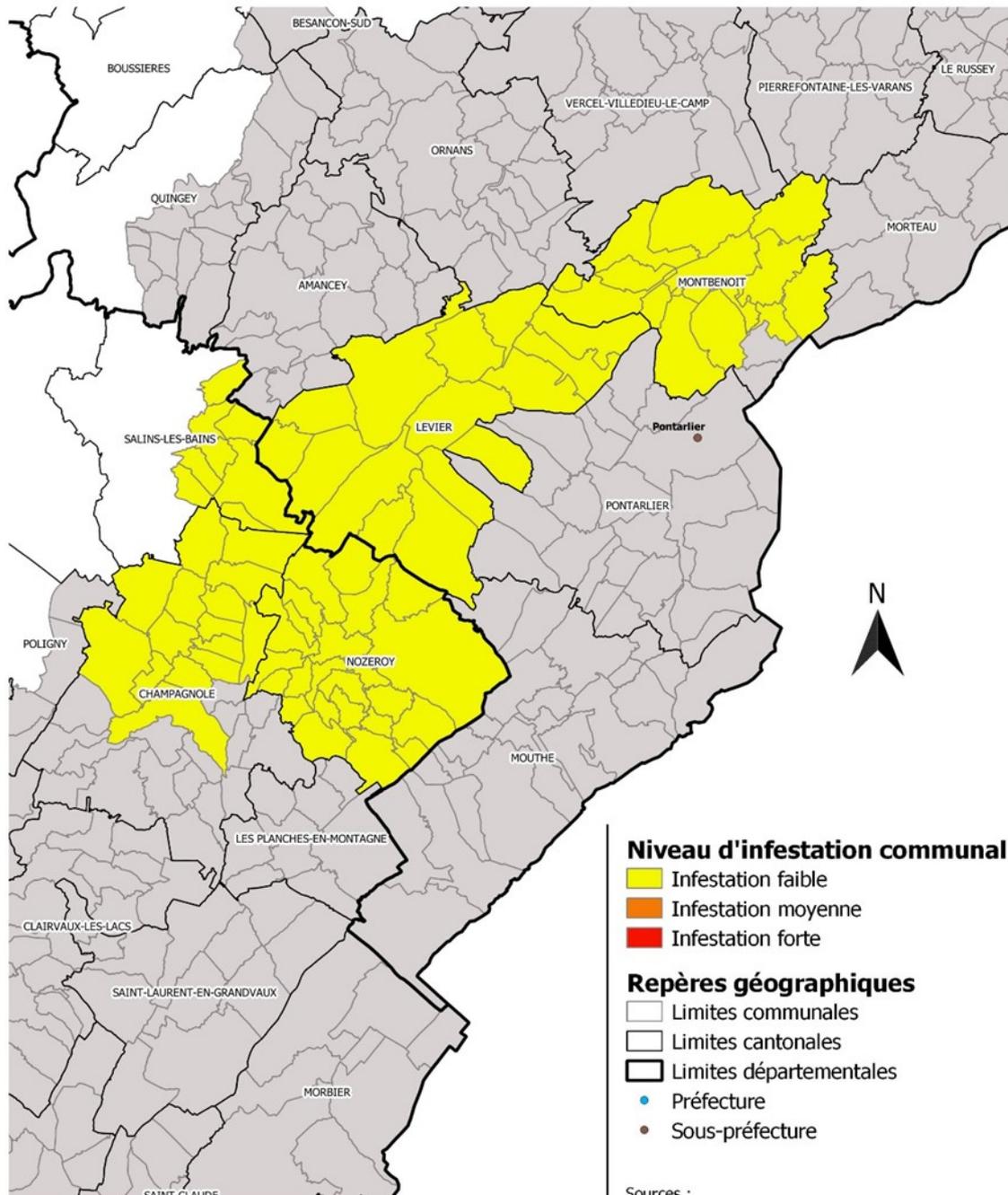
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021

Evaluation des densités communales de taupes européennes en Franche-Comté - juillet 2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021

Analyse de risque d'infestation de taupe européenne

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque	
				faible	élevé
DOUBS	LEVER	ARC-SOUS-MONTENOT	1	↑	
		BIANS-LES-USIERS	1		
		BOUJAILLES	1		
		BULLE	1		
		CHAPELLE-D'HUIN	1		
		COURVIERES	1		
		DOMPIERRE-LES-TILLEULS	1		
		EVILLERS	1		
		FRASNE	1		
		GOUX-LE-S-UISIERS	1		
		LEVER	1		
		SEPTFONTAINES	1		
	SOMBACOUR	1			
	VILLENEUVE-D'AMONT	1			
	VILLERS-SOUS-CHALAMONT	1			
	MONTBENOIT	ARCON	1		
		ARC-SOUS-CICON	1		
		AUBONNE	1		
		BUGNY	1		
		GILLEY	1		
		LA CHAUX	1		
		LA LONGEVILLE	1		
MAISONS-DU-BOIS-LIEVRE MONT		1			
MONTBENOIT		1			
MONTFLOVIN		1			
OUHANS	1				
RENE DALE	1				
SAINTE-GORGON-MAIN	1				
VILLE-DU-POINT	1				
JURA	CHAMPAGNOLE	ANDE LOT-EN-MONTAGNE	1		
		ARDON	1		
		CHAMPAGNOLE	1		
		CHAPOIS	1		
		LE LARDERET	1		
		LE LATET	1		
		LE PASQUIER	1		
		LES NANS	1		
		MONTROND	1		
		MOUTOUX	1		
	SAINTE-GERMAIN-EN-MONTAGNE	1			
	SUPT	1			
	VALEMPOLIÈRES	1			
	VANNOZ	1			
	VERS-EN-MONTAGNE	1			
NOZEROT	ARSURE-ARSURETTE	1			
	BIEF-DU-FOURG	1			
	BILLECUL	1			
	CENSEAU	1			
	CERNIEBAUD	1			
	CHARENCEY	1			
	CONTE	1			
	CUVER	1			
	DOYE	1			
	ESSERVAL-TARTRE	1			
	FRAROZ	1			
	GILLOIS	1			
	LA FAVIERE	1			
	LA LATETTE	1			
	LONGCOCHON	1			
MIEGES	1				
MIGNOVILLARD	1				
MOURNANS-CHARBONNY	1				
NOZEROT	1				
ONGLIÈRES	1				
PLENISE	1				
PLENISETTE	1				
RIX	1				
SALINS-LES-BAINS	ABERGEMENT-LES-THESES	1			
	ARESCHE	1			
	CERNANS	1			
	DOURNON	1			
	GERAISE	1			
	LEMUY	1			
	MONTMARLON	1			
THESES	1				

* moyenne communale

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

RAPPEL CONCERNANT LE RETRAIT DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DU SUPER CAÏD APPÂTS BLEUS

- Depuis le 21 Décembre 2020, ce produit est devenu un produit phytopharmaceutique non utilisable (PPNU). Vous disposez d'un délai an à compter de cette date pour faire éliminer votre stock restant. Il doit être éliminé via une filière spécifique (ADIVALOR).
- L'utilisation du Super Caïd Appâts Bleus est désormais strictement interdite. En cas de traitement avéré sur une parcelle, vous pouvez encourir : une sanction sur les aides PAC (3% du montant des aides de l'année) et des suites judiciaires (jusqu'à 6 mois de prison et 150 000€ d'amende).
- La lutte chimique contre le campagnol reste possible en complément de la mise en œuvre d'autres méthodes issues de la boîte à outil ; il s'appuie sur les propriétés toxiques du phosphore de zinc ingéré.

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

FUMIGATION DES TAUPES

- La déclaration de chantier doit être systématique ; elle devra être reçue par la DRAAF/SRAL 24 heures ouvrées avant le début des opérations sur un support écrit (courrier ou courriel : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr). Sous réserve d'évolution du dispositif actuel de déclaration, doivent être précisés à minima dans le texte et sous réserve d'indiquer votre n° de téléphone portable : le nom du responsable de chantier, le lieu de la fumigation (commune) et la date d'intervention et non plus la période ;
- L'utilisation de phosphore d'hydrogène contre la taupe, à partir de son générateur, ne peut être réalisée que par des opérateurs certifiés (Certiphyto + certificat PH₃/taupe) équipés et travaillant dans une structure agréée pour ce type d'opération. Cette fumigation dans ce cadre précis ne vise que la taupe et ne peut pas être mise en œuvre contre d'autres espèces.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 3 du 22/07/2021

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

Site d'Ecole-Valentin :

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE-VALENTIN

Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA

Suppléance : Julie MONTAZ

03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - hpiernavieja@fredonbfc.fr

03 81 47 83 28 / 06 07 19 47 48 - jmontaz@fredonbfc.fr

Site de Beaune :

1 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE

Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE

03 80 25 95 40 / 07 80 01 14 25 – vlaroche@fredonbfc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

